

d'un congé régulier, peuvent voter dans la commune sur les listes de laquelle ils sont régulièrement inscrits. Cette dernière disposition s'applique également aux officiers et assimilés qui sont en disponibilité ou dans le cadre de réserve.

Art. 3. — Pendant la durée de la période électorale, les circulaires et professions de foi signées des candidats, les placards et manifestes électoraux signés d'un ou de plusieurs électeurs pourront, après dépôt au parquet du procureur de la République, être affichés et distribués sans autorisation préalable. La distribution des bulletins de vote n'est point soumise à la formalité du dépôt au parquet. Il est interdit à tout agent de l'autorité publique ou municipale de distribuer des bulletins de vote, professions de foi et circulaires des candidats. — Adopté.

Art. 4. — Le scrutin ne durera qu'un seul jour. Le vote a lieu au chef-lieu de la commune ; néanmoins chaque commune peut-être divisée par arrêté du préfet en autant de sections que l'exigent les circonstances locales et le nombre des électeurs. Le second tour de scrutin continuera d'avoir lieu le deuxième dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin, conformément aux dispositions de l'article 65 de la loi du 15 mars 1849.

Art. 5. — Les opérations du vote auront lieu conformément aux articles 56, 63, 65, et 66 de la loi du 15 mars 1849 relatifs au fonctionnement du scrutin de liste et aux dispositions du décret réglementaire du 2 février 1852 ; les listes d'émergence de chaque section, signées du président et du secrétaire, demeureront déposées pendant huitaine au secrétariat de la mairie, où elles seront communiquées à tout électeur relevant. — Adopté.

Art. 6. — Tout électeur est éligible sans condition de cens, à l'âge de 25 ans accomplis. — Adopté.

L'article 7 porte :

Art. 7. — Les maréchaux et les amiraux, les officiers généraux des armées de terre et de mer et les assimilés en activité de service, les militaires en retraite ou en réforme, les officiers généraux placés dans le cadre de réserve et les soldats, sous-officiers et officiers de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale, seront éligibles aux conditions fixées par la présente loi.

L'éligibilité est suspendue à l'égard des autres militaires anoblis de tout grade qui sont liés au service de l'armée active de terre ou de mer. Les bulletins portant le nom d'un militaire inéligible seront déclarés nuls et ne compteront pas dans le dépouillement. Ils seront joints au procès verbal. Sur cet article, M. F. Rive développe un amendement ainsi conçu :

« Aucun militaire en activité de service n'est éligible. Des bulletins portant le nom d'un militaire seront déclarés nuls et ne compteront pas pour le dépouillement. »

Ce n'est pas une pensée d'exclusion intolérante qui a présidé à la rédaction de cet amendement, l'orateur est le premier à rendre hommage au patriotisme et aux lumières de ceux de ses collègues qui font partie de l'armée active. Il n'ignore pas les services qu'ils ont rendus dans l'assemblée en des circonstances où leur concours était particulièrement utile. Mais la situation n'est plus la même désormais et l'orateur estime qu'il y aurait danger à maintenir le système actuel. Non pas qu'il redoute de voir jamais notre pays livré à la merci du pouvoir militaire, mais il se préoccupe des dangers que l'introduction de la politique dans l'armée peut faire avoir à la discipline. Il y a, dit l'orateur en terminant, trois classes que je voudrais voir rester étrangères aux luttes de la politique : le magistrat, le prétre et le soldat. La séance est levée à 5 h. 55.

#### LETRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 9 novembre.

La discussion de la loi électorale ne présente à guère d'intérêt qu'au moment où l'Assemblée abordera l'article relatif au mode de votation. Il se confirme de plus en plus, depuis que les députés ont échangé leurs dispositions, qu'une majorité assez forte est assurée au scrutin d'arrondissement.

On répand le bruit que M. Buffet, fatigué des préoccupations ministérielles, songerait à se retirer après le vote en faveur du scrutin d'arrondissement.

La démission de M. Bardoux, comme sous-secrétaire d'Etat de la justice, n'est pas seulement motivée par ses dissidences avec M. Dufaure au sujet du scrutin de liste, mais il y aurait aussi désaccord pour la rédaction du projet de loi sur la presse ; il paraîtrait que ce projet reproduit en grande partie, la législation napoléonienne de 1852, autorisation préalable, avertissement, suspensions, etc. Si ce renseignement est exact, il est difficile de croire que ce projet obtienne la majorité.

Il paraît que la politique des intransigeants ne rapporte pas autant que celle des habiles en républicanisme : Le plus connu et le plus bruyant des organes du groupe Naquet-Madier est à la veille de disparaître.

DE SAINT-CHÉRON.

#### Un évêque français à Madagascar

(SUITE).

Tananaive, 2 septembre 1875.

Mon cher collègue et ami, Je vous ai fait assister, dans ma dernière lettre, à l'entrée solennelle de Sa Grandeur dans la capitale des Hovas, et vous ai communiqué mes impressions sur ce fait, que je considérai comme un événement. Il y a huit jours que nous sommes ici, et, depuis, j'ai eus souvent la preuve que je ne suis pas trompé dans mon appréciation. Je pensais ne vous écrire qu'à notre départ de Tananaive, mais une nouvelle cérémonie qui doit achever et assurer la sensation profonde causée par la première — je veux parler de la messe pontificale, célébrée dimanche dernier, en plein air, aux yeux de toute la ville — mériterait à elle seule toute une longue lettre. Je me remets donc à l'œuvre dès aujourd'hui, sauf à vous écrire de nouveau tard, si l'est possible. Mais reprenons

avons voté en réalité et pour le service obligatoire. (Applaudissements à gauche). L'orateur conclut en adjurant l'Assemblée de ne pas prononcer un ostracisme qui enlèverait à nos vaillants officiers un nouveau moyen de servir leur pays. (Applaudissements à gauche).

M. Fresneau monte à la tribune. L'honorables membre est auteur d'un amendement ainsi conçu :

« Aucun militaire ou marin faisant partie des armées actives de terre ou de mer ne pourra, quelles que soient son grade ou ses fonctions, être élu membre de l'Assemblée nationale.

» Cette disposition s'applique aux militaires et marins en disponibilité ou non activité, mais ne s'étend ni aux officiers placés dans la seconde section de l'état-major général ni à la réserve active.

M. Fresneau développe son amendement, qu'il déclare étranger à toute préoccupation de parti. Dans la pensée de l'orateur, il s'agit d'assurer le respect du grand corps auquel le préparent vient de rendre un si juste hommage.

Sous le bénéfice de ces observations, le ministre déclare adhérer au principe des amendements Rives et Fresneau. Il propose seulement une modification.

L'orateur d'accord avec les ministres de la guerre et de la marine sollicite la priorité de son amendement sur celui de M. F. Rive.

Le général de Cissey, ministre de la guerre, remercie les orateurs qui ont parlé tout à l'heure, des hommages qu'ils ont rendus au patriotisme et à la discipline de l'armée. (Applaudissements à gauche). C'est précisément pour maintenir cet esprit de discipline que le ministre vient combattre l'éligibilité des militaires. L'armée ne doit pas intervenir dans la politique. Sa seule mission est de défendre la Constitution que l'Assemblée a votée. (Applaudissements à gauche).

Le ministre poursuit en énumérant les inconvénients de l'éligibilité des officiers au point de vue de la discipline intérieure des régiments. Si l'inéligibilité est un sacrifice, le ministre estime ce sacrifice nécessaire qui complète l'amendement Fresneau en disant que l'inéligibilité ne s'applique ni aux officiers maintenus dans la première section du cadre de l'état-major comme ayant commandé en chef devant l'ennemi, ni aux officiers de l'armée territoriale, seront éligibles aux conditions fixées par la présente loi.

Un autre scrutin va s'ouvrir sur les deux premiers paragraphes de l'amendement présenté par le ministre de la guerre.

Le Colonel Carron demande que l'inéligibilité ne s'étende pas à la réserve active.

Le Président objecte que cette question trouvera place dans le dernier paragraphe.

Le scrutin est ouvert sur les deux premiers paragraphes.

Voici les chiffres :

Voitants, 664 ; majorité absolue 333. Pour les deux premiers paragraphes, 452 : contre, 212.

L'Assemblée a adopté.

M. Bethmont appuie le dernier paragraphe proposé par le gouvernement.

A demain la suite de la discussion.

La séance est levée à 5 h. 55.

d'abord le récit où je l'avais laissé dans ma lettre précédente.

Je vous disais en terminant que l'on commençait à rendre des visites à Sa Grandeur quelques heures après son arrivée à Tananarive, j'aurais dû ajouter et à lui offrir des présents.

Il faut savoir que les Malgaches sont pénétrés d'un sincère et profond respect pour tout ce qui porte à leurs yeux le caractère de l'autorité. C'est à ce titre que la reine, les grands ou léhibé, les parents, les ancêtres sont pour eux l'objet d'une sorte de culte, et que l'enfant, par exemple, appartient à l'aïeul beaucoup plus qu'au père lui-même.

Or, Monseigneur leur apparaissait

marqué du sceau d'une double distinction :

pour les catholiques, c'était d'abord un père; mais, pour tous indistinctement, l'éclat de son entrée l'avait placé dans leur esprit à la hauteur de tout ce qu'ils connaissaient de plus relevé dans leur organisation sociale.

Tel est le sentiment qui se traduisit bientôt de tous côtés de la manière la moins équivoque et par une foule de témoignages.

La reine nous présente alors de nouveau la main à tous, et les officiers qui nous avaient introduits nous reconduisirent avec le même cérémonial que celui qui avait présidé à notre entrée ; les trois postes abaisserent de nouveau devant nous leurs bâtonnets et nous remontâmes en tacon, faisant maintes réflexions sur ce mélange bizarre de civilisation européenne et de mœurs indigènes encore informes dont ce palais nous offrait l'image ou nous rappelait le souvenir. Cet édifice a une physionomie assez classique, et, avec son triple étage de galeries, ferait bonne figure à Paris ; mais il est l'œuvre de l'inexorable corvée, et beaucoup de ses pierres suent le sang. Ce palais, comme tous ceux que l'on bâtit à Tananarive, a été apporté tout tour de la plaine ou de la montagne à dos d'homme, car ici, comme l'écrivait un Père, il n'y a que des hommes de somme, et tel de ces blocs de granit a demandé à lui seul, pour être amené à travers les collines et les vallées, à la distance de plusieurs lieues, jusqu'à la plate-forme où est assis l'évêque, la traction simultanée de plusieurs milliers de bras.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets d'étude de meubles qu'il serait trop long d'analyser ici et dont je réserve pour nos conversations les plus piquantes détails.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets d'étude de meubles qu'il serait trop long d'analyser ici et dont je réserve pour nos conversations les plus piquantes détails.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets d'étude de meubles qu'il serait trop long d'analyser ici et dont je réserve pour nos conversations les plus piquantes détails.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets d'étude de meubles qu'il serait trop long d'analyser ici et dont je réserve pour nos conversations les plus piquantes détails.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets d'étude de meubles qu'il serait trop long d'analyser ici et dont je réserve pour nos conversations les plus piquantes détails.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets d'étude de meubles qu'il serait trop long d'analyser ici et dont je réserve pour nos conversations les plus piquantes détails.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets d'étude de meubles qu'il serait trop long d'analyser ici et dont je réserve pour nos conversations les plus piquantes détails.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets d'étude de meubles qu'il serait trop long d'analyser ici et dont je réserve pour nos conversations les plus piquantes détails.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets d'étude de meubles qu'il serait trop long d'analyser ici et dont je réserve pour nos conversations les plus piquantes détails.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets d'étude de meubles qu'il serait trop long d'analyser ici et dont je réserve pour nos conversations les plus piquantes détails.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets d'étude de meubles qu'il serait trop long d'analyser ici et dont je réserve pour nos conversations les plus piquantes détails.

Le premier ministre, qui est devenu en même temps l'époux de la reine depuis son arrivée au pouvoir, n'était point présent à la réception que je viens de rapporter. Il fit dire à Sa Grandeur que l'indisposition dont il souffrait depuis plusieurs semaines l'avait empêché d'y prendre part et l'invita en même temps à un grand dîner auquel devait assister toute la cour, à l'occasion du retour de son fils Radolifa, à qui le maréchal-président avait bien voulu, à Paris, faire les honneurs de sa table. Le préfet apostolique, le P. de Lavaissière, le P. Ailloud et moi étions compris dans l'invitation. Il y avait à ce festin au moins cinquante convives, de la musique à foison et des mets en surabondance, avec vingt sujets